



GRANDLYON
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **2 novembre 2009**

Délibération n° 2009-1002

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Tassin la Demi Lune

objet : Projet de réseau express de l'aire métropolitaine lyonnaise (REAL) - Participation de la Communauté urbaine au financement des études d'avant-projet sommaire d'aménagement de la gare de Tassin Bourg - Individualisation d'autorisation de programme

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération

Rapporteur : Monsieur Imbert

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 23 octobre 2009

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 3 novembre 2009

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Mme Elmalan, MM. Buna, Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bab-Hamed, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Chabert, Chabrier, Mme Chevassus-Masia, MM. Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagonne, MM. Darne J.C., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Ferraro, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Huguet, Imbert Y, Imbert A, Jacquet, Joly, Justet, Lambert, Le Bouhart, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Llung, Longueval, Lyonnet, Morales, Mme Pesson, M. Petit, Mme Pierron, MM. Pillon, Pillionel, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Suchet, Terrôt, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Uhlich, Mme Vallaud-Belkacem, M. Vaté, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Mme Yéréman.

Absents excusés : M. Reppelin (pouvoir à Mme Vullien), Mme Guillemot (pouvoir à M. Longueval), MM. Philip (pouvoir à M. Julien-Laferrière), Passi (pouvoir à M. Plazzi), Mme Peytavin (pouvoir à M. Jacquet), MM. Blein (pouvoir à M. Ferraro), Auroy (pouvoir à M. Abadie), Mme Bailly-Maitre (pouvoir à Mme Pierron), M. Balme (pouvoir à M. Lévêque), Mmes Bargoïn (pouvoir à M. Barthélémy), Chevallier (pouvoir à M. Coste), MM. Cochet (pouvoir à M. Petit), Flaconnèche (pouvoir à M. Appell), Genin (pouvoir à M. Le Bouhart), Mme Ghemri (pouvoir à Mme Bab-Hamed), MM. Lebuhotel (pouvoir à M. Chabrier), Meunier (pouvoir à M. Forissier), Millet (pouvoir à M. Thivillier), Muet, Mme Perrin-Gilbert (pouvoir à Mme Dubos), MM. Réale (pouvoir à M. Claisse), Sangalli (pouvoir à M. Suchet), Serres (pouvoir à M. Roche), Sturla (pouvoir à M. Crédoz), Terracher (pouvoir à M. Llung), Vergiat (pouvoir à M. Lyonnet).

Absents non excusés : M. Albrand, Mme Bocquet, M. Dumas, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Kabalo, Mme Levy, M. Louis, Mme Palleja, MM. Pili, Touraine, Turcas, Vurpas.

Séance publique du 2 novembre 2009

Délibération n° 2009-1002

commission principale : déplacements et voirie

commune (s) : Tassin la Demi Lune

objet : **Projet de réseau express de l'aire métropolitaine lyonnaise (REAL) - Participation de la Communauté urbaine au financement des études d'avant-projet sommaire d'aménagement de la gare de Tassin Bourg - Individualisation d'autorisation de programme**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération

Le Conseil,

Vu le rapport du 15 octobre 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le projet de modernisation du réseau ferroviaire de l'ouest lyonnais

Le projet ferroviaire de l'ouest lyonnais est identifié comme "grand projet" dans le projet de REAL, dont l'objectif principal est de renforcer l'intégration des réseaux de transports publics en coordonnant les différentes actions des partenaires du transport de l'aire urbaine lyonnaise, pour développer l'inter modalité dans les déplacements quotidiens.

Dans ce contexte et en s'appuyant sur le projet de modernisation des trois axes du réseau ferroviaire de l'ouest lyonnais (Lyon-Saint Paul/Sain Bel, Lyon-Saint Paul/Brignais et Lyon-Saint Paul/Lozanne qui intègrent le tronç commun Lyon-Saint Paul/Tassin la Demi Lune), les partenaires de REAL se sont engagés dans la mise en place d'une desserte performante et attractive pour les habitants de l'ouest lyonnais.

Ce projet a été déclaré d'utilité publique par arrêté préfectoral en date du 19 janvier 2007.

Il a fait l'objet d'un premier protocole sur la modernisation des infrastructures, entre l'Etat, la région Rhône-Alpes (RRA), réseau ferré de France (RFF), la SNCF, la Communauté urbaine et le département du Rhône, approuvé par la délibération communautaire n° 2007-4212 en date du 9 juillet 2007.

Le projet de modernisation des trois branches du réseau ferroviaire de l'ouest lyonnais est prévu en cinq grandes étapes :

- modernisation du tronç commun entre Tassin la Demi Lune et la gare de Lyon-Saint Paul et mise en place d'un service amélioré par le renouvellement du matériel roulant thermique pour décembre 2009 sur ces trois branches,
- mise en place d'une nouvelle offre de service par tram-train sur la branche de Sain Bel pour mi 2011,
- mise en place d'une nouvelle offre de service par tram-train sur la branche de Brignais pour fin 2012,
- mise en place d'une nouvelle offre de service de tram-train sur la branche de Lozanne à l'horizon 2015,
- études d'opportunité sur la réalisation des prolongements au-delà de Lozanne, Brignais et Sain Bel.

Dans ce projet, les gares constituent un maillon essentiel de la chaîne des transports. Leur aménagement doit permettre de garantir une bonne accessibilité au réseau de transport ferroviaire à la fois par une offre adaptée de parcs de stationnement de rabattement pour les véhicules particuliers (VP) et par des aménagements destinés à faciliter l'inter modalité entre les services de transports en commun, les vélos et les piétons.

De façon plus générale, elles doivent également offrir un meilleur service aux usagers en termes d'accès aux quais, d'attente, d'information, etc.

Pour répondre à cet enjeu de rabattement, l'ensemble des aménagements des gares a fait l'objet d'un second protocole en date du 7 février 2008 entre l'ensemble des partenaires du premier protocole, élargi au Sytral. Il a été approuvé par délibération du Conseil n° 2008-4751 en date du 11 février 2008.

La gare de Tassin-Bourg

Située au cœur du réseau de l'ouest lyonnais, sur le tronçon commun en direction de Lyon-Saint Paul via le pôle d'échanges de Gorge de Loup, la gare de Tassin-Bourg bénéficie d'un bon niveau de service. En 2007, elle enregistrait plus de 1 000 montées/descentes (M/D) par jour ouvrable de base (JOB). En 2012, à la mise en service du tram-train sur la branche de Sain Bel, sa fréquentation est estimée à environ 2 030 M/D par JOB.

Le comité de pilotage en date du 11 décembre 2008 a acté le principe de maîtrise d'ouvrage SNCF de l'aménagement des abords immédiats de la gare sur le foncier propriété de celle-ci. En effet, en raison de sa situation de cœur de réseau en sortie (et en entrée) du tronçon commun, la SNCF et RFF ont décidé d'implanter sur le site de la gare une commande centralisée informatique (CCI) dédiée à l'exploitation du réseau de l'ouest lyonnais : cette installation nécessite la construction d'un bâtiment accolé à celui existant (qui devrait être livré en 2012) sur une emprise au sol de 150 mètres carrés environ. Par ailleurs, les besoins de stationnement de l'ensemble des 25 agents qui seront affectés à l'horizon 2012 sur le site de la gare de Tassin-Bourg sont estimés à 20 places.

L'offre de stationnement pour les VP des usagers est aujourd'hui de l'ordre de 60 places et sera réduite à 40 places environ : la priorité sera donc donnée au rabattement par transport collectif urbain (TCU) et aux modes doux.

L'aménagement des abords du bâtiment de la gare se fera en 2 phases :

- phase 1 à échéance 2009-2010 :

- . aménagement d'un trottoir sur la rampe d'accès à la gare,
- . traitement du parvis du bâtiment voyageurs et aménagement d'une dépose-minute,
- . organisation du stationnement VP usagers d'une quarantaine de places dont 3 affectées aux personnes à mobilité réduite (PMR),
- . implantation d'une consigne collective pour les vélos de 48 places,

- phase 2 à échéance 2011-2012 : construction de la CCI en bordure de voie et aménagement d'environ 20 places de stationnement réservées aux agents SNCF affectés sur le site.

Les études pour cette gare font l'objet d'un contrat d'aménagement de gare avec la région Rhône-Alpes.

Le comité de pilotage du 7 juillet 2009 a validé le programme de travaux de la phase 1 et la convention portant sur le financement des études d'avant-projet (AVP) d'un montant de 20 000 € (sur la base d'un montant de travaux estimé à 330 000 €), selon les clés de répartition entre la Région, la Communauté urbaine et la SNCF indiquées dans le tableau ci après :

Nature	Coût d'objectif provisoire CE 01/09 (en € HT)	Coût phase AVP (€ HT)	Région		Communauté urbaine		SNCF	
			Taux	Subvention (en € HT)	Taux	Subvention (en € HT)	Taux	Subvention (en € HT)
études AVP aménagement dépose minute, parvis et rampe d'accès à la gare	330 000	20 000	50 %	10 000	25 %	5 000	25 %	5 000

Il s'agit de subventions d'équipement nettes de taxes ;

Vu ledit dossier ;

Oui l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE**1° - Approuve :**

a) - la participation financière de la Communauté urbaine aux études d'avant-projet d'aménagement de la gare de Tassin-Bourg à hauteur de 5 000 € sous forme de subvention d'équipement à la SNCF,

b) - le contrat d'aménagement de gare à passer avec la Région et la SNCF.

2° - Autorise monsieur le président à signer ledit contrat.

3° - Décide l'individualisation de l'autorisation de programme globale C-1 Développer la mobilité pour tous en respectant l'environnement, au titre de l'enveloppe 2009 sur l'opération n° 2041 - REAL Aménagement de la gare de Tassin-Bourg pour un montant de 5 000 €, selon l'échéancier prévisionnel de crédits de paiement suivant :

- 2 000 € en 2009,
- 3 000 € en 2010.

4° - La somme à payer sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2009 et 2010 - compte 204 180 - fonction 815.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 4 novembre 2009.